



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



10 POLITIQUES PRIORITAIRES POUR LE FUTUR DE NOTRE TERRITOIRE

CONTRIBUTION

JUIN 2019

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet de territoire, Frédéric De Azevedo, Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, a demandé au conseil de développement d'apporter sa vision des politiques prioritaires pour le territoire.

Le conseil de développement s'est appuyé sur la **présentation faite aux élus en mars 2019** mais également sur la contribution qu'il avait présentée lors de l'étape d'identification des enjeux du territoire et sur **l'enquête réalisée auprès des habitants**.

Les membres du conseil de développement ont définis collectivement des critères de priorisation des politiques puis ont retenu ensemble 10 politiques lors de trois réunions, les 8 et 29 avril et le 27 mai 2019. Les **critères** qui pour nous ont du sens pour déterminer les politiques prioritaires sont :

- Favoriser la solidarité territoriale*
- Valoriser les atouts du territoire*
- Améliorer la qualité de vie des habitants*
- Tenir compte de l'évolution de la société (vieillesse, isolement des personnes âgées...)*
- Répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic*
- Prendre en compte l'avis des habitants (enquête habitants du projet de territoire)*
- Faire cohésion, participer à créer la communauté*
- Concerner l'ensemble du territoire*
- Favoriser la transition vers une gestion politique par le compromis plutôt que par le consensus*
- Pour certaines, permettre d'être réactif par la facilité de mise en œuvre de la politique*

Les 10 politiques prioritaires du conseil de développement pour le futur de notre territoire

- Politique environnementale
- Politique de mobilité
- Politique en faveur de la petite enfance, enfance et jeunesse
- Politique de développement économique
- Politique de l'habitat
- Politique d'aménagement et de planification
- Structuration de bassins de services
- Pacte financier et fiscal
- Politique de concertation
- Politique de coopération

Pour déployer ces politiques, un préambule indispensable est la **redéfinition de la gouvernance de l'intercommunalité** et le passage d'une gestion politique par le consensus vers une **gestion politique par le compromis**. La gestion par le compromis suppose des échanges, des débats, la confrontation d'arguments. Chacun est impliqué et chacun doit faire des efforts. Le conseil



de développement avait déjà souligné la nécessité de rénover la gouvernance de la communauté de communes dans sa première contribution au projet de territoire. L'intercommunalité doit co-construire avec les communes pour qu'elles trouvent leur place dans le processus de participation et de décision. Le rôle des commissions intercommunales doit être valorisé. L'intercommunalité doit être un animateur des synergies au service du territoire.

Des politiques "sur le fond"

1 politique à affirmer : Politique environnementale

Pour intégrer la question de l'environnement dans toutes les politiques mises en œuvre



Cette politique vise à développer la qualité de vie en réponse à une demande forte des habitants, les énergies renouvelables, les économies d'énergie (habitat, mobilité), la qualité de l'eau, l'agriculture durable (moins de pesticides pour une meilleure acceptation

sociale et une meilleure qualité de vie), améliorer la gestion des déchets. Il est essentiel que la communauté de communes agisse pour l'autonomie énergétique du territoire, en mettant l'accent sur l'accompagnement des habitants. L'une des compétences optionnelles de la communauté de communes est la protection et la mise en valeur de l'environnement mais le conseil de développement remarque qu'aucune politique clé dans ce domaine n'est retenue dans le projet de territoire.

1 politique nouvelle à mener : Politique de mobilité

Pour développer l'accessibilité du territoire et la mise en relation avec les grands bassins d'emploi et faciliter la mobilité au sein du territoire



Les habitants sont en attente d'alternatives au "tout voiture", aussi bien pour les déplacements internes au territoire qu'en direction des territoires et agglomérations

voisines. L'objectif est de développer une offre de transport alternative et durable qui soit également inclusive pour tous les publics (personnes âgées, jeunes...). Cette offre vise à répondre aux attentes actuelles mais aussi permettre des changements de pratiques. C'est une offre diversifiée qu'il faut proposer : mobilités douces parmi lesquelles le vélo grâce à une stratégie globale de développement du vélo telle que le conseil de développement l'a proposée dans sa contribution d'avril 2019



"Faire de Saint-Marcellin Vercors Isère un territoire vélo", covoiturage, auto-stop organisé (repérage des zones de covoiturage et autostop...), transports en commun (utilisation des bus scolaires par les habitants, politique tarifaire selon les zones...). Pour cela, la communauté de communes devra devenir une Autorité Organisatrice de la Mobilité pour

organiser la mobilité non pas seule sur son territoire mais avec les territoires voisins, dans le prolongement de la charte pour une gouvernance unique de la mobilité. Sur ce sujet, la coopération avec les intercommunalités voisines est essentielle, le Voironnais, l'agglomération grenobloise mais aussi le Rovaltain.

2 politiques à pérenniser :

Politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Pour développer les services et équipements permettant d'accompagner la vie quotidienne des familles et d'ancrer durablement les individus dans le territoire



L'objectif est d'avoir des services du quotidien de qualité (espaces jeunes, petite enfance, équipements scolaires, équipements sportifs...). Une offre de qualité est un vecteur d'attractivité pour notre territoire.

Politique de développement économique

Pour consolider la vocation industrielle du territoire, développer les activités présentes et accompagner la réorientation de l'agriculture



Cette politique doit attacher autant d'importance à l'économie industrielle, qu'à l'économie commerciale et artisanale, dont les petites entreprises non délocalisables sont vecteur de valeur ajoutée. De même, il faut intervenir aussi bien pour attirer de nouvelles

entreprises que conforter celles existantes. En matière d'agriculture, il faut favoriser la diversification des productions, le développement des circuits courts et l'agriculture biologique, en lien avec les formations locales, afin de reterritorialiser le système alimentaire local. L'objectif de transition énergétique doit être perçu comme un levier pour créer de l'activité. Pour mener ces politiques, une politique foncière est nécessaire afin de disposer d'un foncier économique et agricole suffisant.



2 politiques à déployer selon des finalités redéfinies :

Politique de l'habitat

Pour concevoir et développer une offre de logement collectif et intermédiaire de qualité



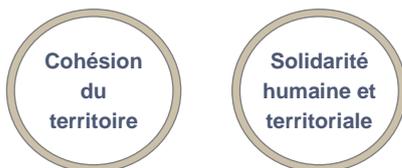
Il nous paraît essentiel de développer une offre de logement de qualité, alternatif à la maison individuelle, en mettant l'accent sur la réhabilitation des logements vacants et des

immeubles en centre-ville, ce qui contribue à la logique de densification favorable à la mobilité durable, en opposition au tout voiture. Il est nécessaire d'avoir une volonté forte en faveur d'une politique du logement cohérente, dont la mise en œuvre serait facilitée par un PLUI.

Il ne faut pas négliger non plus l'offre de logement social et de logement adapté au vieillissement et au handicap et l'offre de logement de standing.

Politique d'aménagement et de planification

En vue d'un rééquilibrage du territoire, pour définir une hiérarchie territoriale, organiser un déploiement des fonctions et services selon cette hiérarchie et raisonner à l'échelle de l'agglomération centre et non plus uniquement de la ville-centre



Le conseil de développement avait déjà affirmé dans sa première contribution au projet de territoire la nécessité de mener une véritable politique de cohérence territoriale à l'échelle des communes de Saint-Marcellin, Saint-Sauveur, Chatte et Saint-Vérand afin de constituer un cœur fort qui rayonne pour

l'ensemble du territoire. La consolidation de cette agglomération-centre doit permettre un développement homogène du territoire. Sa vitalité nourrit, irrigue les autres communes de l'intercommunalité en offrant des services itinérants ou des relais dans les autres communes. Ce pôle donne une visibilité, une image à ce territoire. Il y a un besoin de cohérence sur l'agglomération pour de vraies décisions partagées. La manière d'y arriver est a minima la coordination d'un PLU sur l'agglomération-centre, associée à une politique foncière et une politique habitat.



Des politiques "manière de faire"

Structuration de bassins de services

Pour développer un socle de services du quotidien dans chaque bassin de services



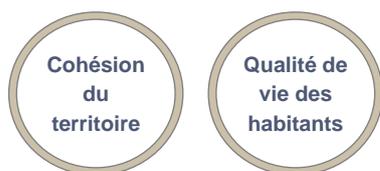
Les services concernés sont les services de santé, les services administratifs, les services sociaux, les services postaux mais aussi les

services de médiation et de conseil juridique. Le regroupement de services, comme les maisons de santé pluridisciplinaires et les maisons de services au public, constituent une forme de réponse à cette problématique d'accès. Pour les maisons de services au public il est nécessaire de renforcer la capacité des agents à accompagner les habitants sur toutes les questions.

La gestion des urgences est un enjeu qui dépasse cette question des bassins de services mais que le conseil de développement souhaite réaffirmer.

Pacte financier et fiscal

Pour définir les mécanismes financiers permettant de répartir équitablement les fruits du développement



Le pacte financier et fiscal doit être pris comme un outil qui sert l'équité et l'homogénéité au

sein de l'intercommunalité, dans une logique de solidarité. C'est un élément clé pour la mise œuvre des autres politiques. Il est nécessaire que la communauté de communes ait les moyens de son développement. Il donne en outre un cadre pour la recherche de compromis.



Politique de concertation

Pour organiser la participation de la société civile au projet communautaire



Il est important aujourd'hui de donner une place aux citoyens pour participer à la vie de la collectivité et notamment de prendre en compte leur avis suite à ces sollicitations. C'est une demande exprimée dans l'enquête habitants mais aussi affirmée lors du forum citoyen organisé par le conseil de développement dans le cadre du Grand débat.

Cela passe par différents moyens :

- Développer l'éducation à la citoyenneté
- Déployer les dispositifs d'information (communication sur les projets, les bénéfices attendus, les décisions prises, les ordres du jour des instances...) par une multiplication des réunions publiques, la mise à disposition d'informations, ce qui n'est pas systématique, par un travail sur les conseils municipaux pour favoriser la présence des habitants
- Déployer les dispositifs de consultation de la population (recueil des avis, opinions...avant la prise de décision)

- Déployer les dispositifs de concertation (participation des habitants et acteurs en collectif à un processus, à un projet, recherche de solutions, accord...). Pour cela il est possible de s'appuyer sur des conseils de citoyens volontaires mais aussi tirés au sort et de généraliser les commissions extramunicipales pour faire participer les citoyens et les experts aux débats et aux décisions.
- Mettre en place des référendums sur les sujets et enjeux locaux. Le cadre local est bien adapté à cette pratique du référendum.

Il faut accorder du temps pour que les citoyens s'approprient cette démarche nouvelle. Des communes comme Saillans ou Kingersheim peuvent être inspirantes. Le PCAET est une occasion d'associer les habitants sur un sujet qui peut être fédérateur. Les dispositifs de 1^{er} engagement, portant sur des actions concrètes, doivent être développés pour intéresser les habitants, tel est le cas des budgets participatifs. Le conseil de développement se propose pour gérer par exemple la mise en place d'un budget participatif.

Politique de coopération

Pour prendre en compte la réalité des flux de population et des échanges nécessaires entre intercommunalités

Les sociétés ne vivent pas en vase clos, dans un territoire déterminé. Les flux de population, domicile-travail, pour les loisirs ou l'accès aux services, ainsi que les logiques des entreprises qui se déploient à des échelles autres que celle des EPCI, invitent à redéfinir les cadres de l'action publique. La communauté de commune doit intégrer ce changement de paradigme dans la définition de ses politiques

et approfondir ses logiques de coopération avec les intercommunalités voisines.

Le conseil de développement avait mis en avant cette question dans sa première contribution au projet de territoire et la réaffirme de nouveau lors de cette seconde contribution, alors même que cette proposition n'apparaît pas dans les suites de ce projet.





CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ



**Conseil de développement
de Saint-Marcellin Vercors
Isère Communauté**

Maison de l'intercommunalité
7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48

conseil.developpement@saint
marcellin-vercors-isere.fr